

Initiatives ministérielles

Le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt sur un rappel au Règlement.

M. Whittaker: Monsieur le Président, je demande à être éclairé par la présidence. J'ai cru comprendre qu'il n'y a pas eu de questions et observations après les deux premiers discours, mais qu'il y a eu des observations après le dernier. Est-ce exact? Je voudrais que vous m'éclairiez à ce sujet.

M. le vice-président: Le député a parfaitement raison. Il y aura des questions et des observations. J'ai commis une erreur.

Le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt pour des questions et observations.

M. Whittaker: Monsieur le Président, j'ai examiné la chose du point de vue des employeurs et des employés pour voir ses effets sur la population canadienne. J'ai examiné les petites municipalités du Canada pour voir quels sont leurs principaux employeurs. Dans beaucoup de municipalités de ma circonscription et du reste du Canada, il m'a semblé que les grands employeurs étaient les hôpitaux, les municipalités et les conseils scolaires.

Je me suis demandé, puisque ce sont là les grands employeurs, quels effets va avoir sur la population des diverses régions du Canada la Loi sur l'assurance-chômage. Presque tout le monde de l'autre côté de la Chambre dit que les employeurs et les employés vont maintenant faire leur part et que le gouvernement va intervenir dans la formation professionnelle. Si les principaux employeurs sont ceux dont je viens de parler, quel effet cela va-t-il avoir sur le Canadien moyen dans chacune des régions du Canada?

Est-ce que le député peut nous donner une idée des effets que vont avoir sur le propriétaire moyen et sur le locataire moyen ces changements à l'assurance-chômage? Est-ce que le projet de loi n'a pas pour effet de faire porter sur les propriétaires du Canada une structure fiscale ou une partie de la structure fiscale, avec les frais que cela représente?

M. Fisher: Monsieur le Président, je désire remercier mon collègue de sa question.

Ce ne sont pas seulement les membres du comité représentant l'opposition qui reconnaissent les effets dévastateurs de ces changements, ce ne sont pas seulement les groupes qui parlent pour les défavorisés de ce pays, et ce ne sont pas seulement les syndiqués. Je

comprends pourquoi les députés d'en face haïssent les syndicats. Des travailleurs fabriquant des moteurs de bateaux gagnent 14 \$ l'heure au Canada, mais lorsque l'usine aura été transférée aux États-Unis le salaire horaire ne sera que de 6 \$. Je comprends pourquoi ils détestent les syndicats.

Les villes aussi ont vu le caractère désastreux de ces changements, et elles l'ont vu sous deux aspects différents. Tout d'abord, comme employeur, elles ont vu qu'elles devraient verser des primes plus élevées. Cette augmentation est de l'ordre de 17 p. 100. Si l'on considère que la plupart des municipalités ont de nombreux employés, de ce seul point de vue il y aura une augmentation du coût de leur main-d'oeuvre.

Deuxièmement, le projet de loi C-21, d'après les propres chiffres du gouvernement, va exclure 30 000 personnes. C'est un chiffre très «conservateur». D'autres études ont montré que des milliers et des milliers de Canadiens ne seront pratiquement plus jamais admissibles à des prestations. Je pense que l'on aurait pu montrer que ces études sont plus fiables si le gouvernement avait autorisé le comité sur le projet de loi C-21 à entendre leurs auteurs, pour leur permettre d'établir la validité de leurs hypothèses fondées sur les chiffres de Statistique Canada plutôt que sur des suppositions vieilles de 11 ans, comme on l'a déjà dit, relatives à la modification du comportement et de la façon de penser.

Si les gens ne reçoivent pas d'aide de l'assurance-chômage, que vont-ils faire? Il est certain que les municipalités devront s'en inquiéter et prendre une décision. Vont-elles subvenir à leurs besoins dans le cadre de l'assistance sociale, parce que le gouvernement a renoncé à ses responsabilités, ou vont-elles les laisser mourir de faim? Naturellement qu'elles ne laisseront personne mourir de faim.

Plusieurs villes ont présenté des mémoires. La ville de Toronto estimait que, la première année, cela allait lui coûter 10 millions. Qu'en sera-t-il par la suite, nul ne le sait, mais la situation ne s'améliorera sûrement pas. La ville de Sudbury a compris qu'elle allait se retrouver avec le même genre de problème. Les conséquences n'en sont pas moins graves, même si cette région est moins peuplée. Il importe peu que l'on demeure à Toronto ou à Sudbury lorsqu'on a faim. La ville de Vancouver a présenté un mémoire à ce sujet. Et elle a trouvé le problème de la pauvreté si grave que c'est le maire lui-même qui s'est chargé de le présenter.